

Réponse – Question n° 16

L'acte est un acte "respectueux". Le jeune homme demande à son père l'autorisation de se marier par le biais d'un notaire.

La demande est présentée une première fois.

Dans le cas d'un nouveau refus et un mois plus tard, le notaire représente la demande du futur.

Dans le cas d'un autre refus et encore un mois plus tard, le notaire représente une nouvelle fois la demande du futur.

Un mois après la dernière présentation, le futur marié peut épouser sa belle sans le consentement de son père.

La réponse est donc l'acte respectueux et le nombre de fois, 3.

Acte respectueux de Léon Antoine Philadelphe BRUNEL à son père, [ici](#)
Quinzième bonne réponse ?...

BRAVO !